

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Le challenge National Équip'Athlé Jean-Paul BOURDON est organisé chaque année conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2. La FFA délègue aux Ligues (qui peuvent déléguer aux Comités) l'organisation des tours qualificatifs selon le calendrier fixé par la CNJ.
- 1.3. La compétition comprend trois phases en amont des finales (automnal, hivernal et printanier)

2. Participation

- 2.1. Seules les catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 peuvent participer au Challenge National Équip'Athlé.
- 2.2. Chaque athlète participe au challenge de sa catégorie au 1^{er} septembre (pas de surclassement possible).

3. Challenges décernés

Un classement national virtuel sera effectué permettant d'honorer les meilleurs clubs à chaque phase du challenge Équip'Athlé.

3.1. Tours automnal et printanier :

Seront décernés, pour chacune des phases automnale et printanière :

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N2

3.2. Tour hivernal :

Un classement national virtuel sera également effectué sur la période hivernale.

Seront décernés sur cette phase hivernale :

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N2

3.2.1. Modalités d'organisation :

Compte-tenu des disparités entre les régions, ce tour pourra se tenir en salle ou en extérieur.

4. Programmes

Le programme des tours automnal, hivernal et printanier figure en tableau en annexe.
Un fichier d'engagement et de composition d'équipe sous format Excel utile aux dirigeants et mis en conformité pour Logica est téléchargeable sur le site FFA.

5. Règlements de la compétition

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

5.1. Composition des équipes :

- Un club peut engager une équipe en N1 et une autre en N2 mais seule celle engagée en N1 peut prétendre à une finale.
- Un club s'engageant dans un niveau de compétition (N1) ne peut basculer dans l'autre niveau (N2) en cours de compétition.
- Les clubs évoluant dans le Championnat de France des clubs, Elite ou N1 sont tenus de s'engager dans la division N1 de l'Equip'Atlé dès les premiers tours de compétition.
- Pour les autres, le choix reste libre de s'engager en N1 ou en N2 dès les premiers tours de compétition.
- Une équipe, « athlètes et/ou jeune juge », ne peut avoir plus d'un muté enregistré après le 1^{er} janvier.

5.1.1. **Minimes :**

Pour être classée, une équipe se compose : de 4 athlètes au minimum de 2 filles et 2 garçons qui participeront obligatoirement au relais mixte.
Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories benjamins ou minimes.

- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition
- Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté
- La composition d'équipe peut être modifiée entre les tours
- La composition du relais doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation.
- Lors des tours qualificatifs, si une équipe présente plusieurs relais, le meilleur relais sera retenu dans les points de l'équipe.

5.1.2. **Benjamins :**

Pour être classée, une équipe se compose : de 4 athlètes au minimum de 2 filles et 2 garçons qui participeront obligatoirement au relais mixte.
Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories benjamins ou minimes.

- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition
- Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté
- La composition d'équipe peut être modifiée entre les tours
- La composition du relais mixte doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation.
- Lors des tours qualificatifs, si une équipe présente plusieurs relais, le meilleur relais sera retenu dans les points de l'équipe.

5.2. Participations individuelles

- Les athlètes disputent au plus un triathlon :

	Triathlons BENJAMINS BE/U14	Triathlon MINIMES MI/U16
PLEIN AIR	GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer	GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTÉ Sauts 2 concours de Sauts a/ + 1 course Lancers 2 concours de Lancers b/ + 1 course Courses 2 courses (de familles différentes*) c/ + 1 concours famille A demi-fond, marche Famille B, Sprint Famille C Haies
SALLE	GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTÉ 2 courses* (* sprint et haies) +1 concours	GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTÉ Sauts a/ 2 concours de Sauts + 1 course Courses b/ 2 courses (de familles différentes*) + 1 concours famille A marche Famille B, Sprint Famille C Haies

- Il est du ressort des CRJ et CDJ de vérifier le respect de la conformité des Triathlons.
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.
- Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres mixte.
- Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 5 par sexe (1 par sexe pour la finale A).
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.
- Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :

- En Minimes/U16 : interdiction de disputer 2 courses de la même famille (Sprint / Haies / ½ fond-Marche)
- En Benjamins/U14 : soit 1 course + 1 concours soit 1 saut + 1 lancer
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.

6. Règlements techniques des épreuves

6.1. Concours et Courses

- Lancer et Sauts horizontaux : **4 essais par athlète.**
- Hauteur et Perche : **8 essais** maximum par athlète.
- Si le 8^{ème} essai est réussi, il est accordé un seul essai à chaque hauteur supérieure jusqu'au premier échec.
- Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.
- Un seul tour par épreuve de courses.

6.2. Relais mixte

- La composition du relais est obligatoirement de 2 garçons et 2 filles
- L'ordre de transmission est laissé à l'initiative des équipes

6.3. Cotations

- Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné (disponible en ligne sur le site FFA).
- Un abandon (AB/DNF), ou une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle, une disqualification (DQ) entraîne une cotation de 1 point.
- Un carton jaune d'un juge arbitre (pour comportement anti sportif) entraîne une pénalité de 10 points (sauf ceux attribués en vertu du RT 16.5).
- Cotation des relais à la table
 - **Pour les Benjamins/U14**, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Une faute de transmission entraîne le retrait de 5 points de la cotation de la performance réalisée ;
 - Deux ou trois fautes de transmissions entraînent la cotation de 2 points ;
 - Un abandon, une disqualification en dehors d'une transmission hors zone entraînent la cotation d'un point.
 - Nota : il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.
 - Pour les Minimes/U16, le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière des BE.

6.4. Totalisation des cotations pour l'équipe pour les Tours automnal, hivernal et printanier

6.4.1. Tours automnal et printanier :

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une seule performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 15 épreuves (Minimes) ou des 12 épreuves (Benjamins) plus le relais.
- Pour le classement N2 dans chaque groupe d'épreuves, on retire l'épreuve qui a la moins bonne cotation :
 - « sauts », « lancers », « sprint/haies » et « ½ fond/marche » pour les minimes,
 - « sauts », « lancers » et « courses » pour les benjamins.
- En minimes, pour établir le classement :
 - 16 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 12 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- En benjamins, pour établir le classement :
 - 13 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 10 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée
- L'absence de cotation dans un groupe d'épreuves n'est pas éliminatoire.
- Les équipes ex aequo seront départagées par le temps réalisé dans l'épreuve de Relais.

6.4.2. Tour hivernal:

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une seule performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 8 épreuves.
- Pour le classement N2 dans chacun des 2 groupes d'épreuves, on retire l'épreuve qui a la moins bonne cotation : « sauts » et « courses et lancers » (50m/50mhaies/marche/poids).
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.

7. Jeunes juges

7.1. Chaque équipe peut présenter un jeune juge, et un seul, titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.

7.2. Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un Jeune Juge sera crédité de :

- 5 pts pour un jeune juge non certifié ;
- 20 pts pour un jeune juge certifié départemental ;
- 30 pts pour un jeune juge certifié régional ;
- 40 pts pour un jeune juge certifié national.
- A la condition que la certification ait été enregistrée dans le SIFFA au moins 48 h avant le début de la compétition.

7.3. Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement du début à la fin de la compétition.

7.4. Il ne peut de ce fait participer et marquer des points comme athlète lors de ce tour.

7.5. Un tour de compétition concerne la catégorie de l'Équip'Athlé.

- De ce fait, si sont organisés de manière distincte, un tour pour une catégorie le matin et un tour pour une autre catégorie l'après-midi, le jeune juge pourra être athlète dans sa catégorie et juge dans l'autre catégorie.

7.6. Le Jeune Juge doit figurer sur les résultats de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

8. Qualifications aux finales A et B

Les modalités d'organisation et de qualification des finales A et B sont précisées dans le document dédié.

9. Organisation et Calendrier

9.1. Organisation des tours régionaux

- L'organisation des phases régionales est laissée à l'initiative des Ligues. Celles-ci peuvent décider de déléguer un ou l'ensemble des tours à leurs Comités ou scinder les phases régionales en 2 ou plusieurs zones.
- La participation au tour automnal est obligatoire pour une équipe qui souhaite se qualifier à la phase finale, dans le niveau choisi, N1 ou N2.
- Il appartient à chaque Ligue de valider et de faire respecter le calendrier des phases régionales du challenge Equip'Athlé.
- Les tours en plein air peuvent se dérouler sur deux jours afin de permettre des durées de compétition aussi brèves que possible mais il n'y a qu'un seul classement pour l'ensemble des deux journées.
- Les tours hivernaux peuvent se dérouler sur un stade (extérieur).
- Le programme des deux journées est laissé à l'initiative des organisateurs en fonction des disponibilités (notamment des stades) mais devra respecter le règlement sur le total des deux journées pour la participation au Challenge National Equip'Athlé.
- Le classement national sera affiché sur le site fédéral pour chaque tour.
- Pour la saison 2022-23, la période d'organisation des phases régionales sera fixée comme suit :
 - Le tour automnal s'étend du 1^{er} septembre au 31 octobre 2022 inclus,
 - Le tour hivernal s'étend du 1^{er} novembre 2022 au 19 mars 2023 inclus,
 - Le tour printanier s'étend du 20 mars au 14 mai 2023 inclus,
 - La finale nationale Jean-Paul Bourdon sera organisée les 27 et 28 mai 2023 (week-end de la Pentecôte),
 - La finale B doit s'organiser du 20 mai au 4 juin 2023 inclus (même date que la finale A à + ou - 1 semaine).

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Automne/Printemps

BENJAMINS U14

GROUPE D'ÉPREUVES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
COURSES	50m	50m	1	3
	50m haies	50m haies	1	
	1000m	1000m	1	
	2000m marche	2000m marche	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
LANCERS	Poids (2kg)	Poids (3kg)	1	3
	Disque (600g)	Disque (1kg)	1	
	Marteau (2kg)	Marteau (3kg)	1	
	Javelot (400g)	Javelot (500g)	1	
RELAIS	4x60m MIXTE		1	1
JEUNE JUGE	Jeune Juge		1	1

Total Cotations U14

14

11

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Hiver

BENJAMINS U14

GROUPE D'ÉPREUVES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
COURSES - LANCERS	50m	50m	1	3
	50m haies	50m haies	1	
	2000m marche	2000m marche	1	
	Poids (2kg)	Poids (3kg)	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
JEUNE JUGE	Jeune Juge		1	1

Total Cotations U14

9

7